

Le Maire de la Commune de Franqueville-Saint-Pierre,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;
Vu le diagnostic réalisé par le bureau d'études Ingéouest dans le cadre des diagnostics menés par la maîtrise d'œuvre EN ACT pour la Réhabilitation du Gymnase Nicolas Fleury en date du 26 avril 2021 reçu le 07 mai 2021 ;

Considérant que le diagnostic mené a conduit à mettre en lumière des problématiques sur l'état structurel de cet ouvrage ;

Considérant qu'il est constaté une surcharge de la charpente entraînant une instabilité de la structure qui risque de se déformer et de s'affaisser ;

Considérant que les investigations ont également mis en exergue que le bâtiment ne pourra avoir une tenue au feu d'une demi-heure requise pour un ERP de 3^{ème} catégorie type X ;

Considérant que le diagnostic conclu qu'en l'état, le comportement de la charpente ne peut être anticipé et qu'elle est susceptible de menacer ruine à tout moment, sans signe précurseur ;

Considérant que pour assurer la sécurité du public et des personnels, l'accès doit être interdit tant que les travaux de réhabilitation ne sont pas réalisés.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le gymnase Nicolas Fleury, de Type X, 3eme catégorie sis rue Guynemer sera fermé au public à compter de ce jour.

ARTICLE 2 :

La réouverture de cet établissement au public ne pourra intervenir qu'après la réalisation des travaux (*réhabilitation déjà prévue du gymnase et remplacement de la charpente du gymnase*) et à la suite d'une visite de la commission de sécurité et une autorisation délivrée par arrêté municipal.

ARTICLE 3 :

Un recours en annulation peut être exercé devant le tribunal administratif de Rouen dans les deux mois qui suivent la notification de la présente décision.

ARTICLE 4 :

Le Maire et Madame la Directrice Générale des Services seront chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime ainsi qu'au Chef de la Brigade de Gendarmerie.

A Franqueville-Saint-Pierre, le 10 mai 2021



Le Maire,

Bruno GUILBERT